

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2013

---

RECHERCHE SUR L'EMBRYON ET LES CELLULES SOUCHES EMBRYONNAIRES - (N° 825)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 77

présenté par

M. Gosselin, M. Goasguen, M. Tian, Mme Fort, M. Dhuicq, M. Moreau, M. Lett, M. Cinieri,  
M. Quentin, Mme Genevard et M. Decool

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 7 :

« II. – Le fait que l'embryon fasse ou non l'objet d'un projet parental ne conditionne pas le respect dû à sa dignité et à son intégrité physique. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement est de rappeler que l'origine du problème éthique posé par le présent texte est bien la question de la nature de l'embryon, et non celle du « projet parental », qui nie l'être de l'embryon en ne considérant que son avenir, un concept dangereux car ouvrant la voie à toutes les dérives eugéniques que personne ne souhaite voir arriver dans notre pays.